

# Procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2023

## du Conseil Municipal de Jozerand

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet à 19h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur LANGUILLE André, Maire.

**Date de Convocation** : 10/07/2023

**Présents** : GUEYTON-LAROUDIE Christiane, HUBERT Marie-Françoise, LIGIER Martine, FREVILLE-PARANT Corinne, PORTE Elodie, DUMAS Maryse, LANGUILLE André, BOURSON Gérard, DUCLAUX Alain, FAYE, Philippe, COMBRET Patrick, LAGARDE Pierre-Renaud, JEANNIN Steve

**Procuration** : PORTE Jean-Luc à DUMAS Maryse

**Absents** : \_Josette DERVIN

**Secrétaire de séance** : DUCLAUX Alain

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : délibération concernant une proposition d'enfouissement des réseaux au lotissement privé du Sagnat.

Accord à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la réunion du 09/06/2023

- Approuvé à l'unanimité

### 01- Suppression du projet d'extension de la mairie

Le maire explique :

Les élus ont été destinataires du compte rendu de la réunion maire-adjoints au cours de laquelle il a fait part de sa décision d'arrêter ce projet et les raisons qui l'y ont amené.

La réunion de travail de la commission du 07/06/2023, n'a pas pu se dérouler correctement et a démontré l'impossibilité de travailler dans un esprit constructif.

Le maire explique qu'il a retiré le permis de construire et demandé l'annulation des subventions puisque c'est maintenant une affaire classée.

Un débat s'instaure, le maire conclut qu'il ne reviendra pas sur sa décision.

Mmes Parant et Dumas et Ms Bourson et Jeannin demandent les raisons de l'annulation sans obtenir de réponse.

Ils s'étonnent du pouvoir du maire d'annuler le projet et demandent si un vote du conseil doit avoir lieu pour valider l'annulation. Le maire précise qu'il a demandé à la préfecture qui lui a confirmé que c'était un pouvoir du maire d'arrêter ce projet.

- Des honoraires auprès de l'architecte et cabinets d'études (Socotec, Dekra, Sol Solution, Auverfluide..) ont été réglés à hauteur de 15 700 € subventionnés à 50 %, reste à charge pour la commune de 7 850.00€ :

### 02- Avenant à la convention du lotissement du Sagnat

Monsieur Duclaux, référent de la commission explique : - que la convention signée en juillet 2021 est inacceptable dans l'état et présente certaines omissions. Il détaille les points qui devront être repris dans l'avenant :

Un suivi des travaux sera effectué par 2 membres de la commission, Mr Porte et Mr Duclaux.

> Sur la réalisation des travaux, un nouveau plan sur le positionnement des réseaux (Eau-FT-EDF ) nous a été présenté, il sera réalisé sous l'accotement engazonné, implantation validée par la commission.

- > Concernant le réseau EU du lotissement, celui-ci sera réalisé sous chaussée et construit sans création de pompe de relevage, l'altimétrie étant suffisante pour l'écoulement vers le réseau principal rue du Clos sans aucune aide mécanique, implantation validée par la commission.
- > Concernant le réseau EP du lotissement, les 3 grilles-avaloirs prévues seront branchées directement sur des puits-perdus, idem pour les 5 lots à construire, ceux-ci devront gérer leur propre absorption d'eau pluviale sans rejet sur la voirie ou le domaine public, proposition validée par la commission.
- > L'aménagement végétal se fera en Automne en concertation avec la commune sur les essences d'arbres ou d'arbustes à planter, proposition validée par la commission.
- > Le lotisseur se propose d'envoyer en mairie dès la semaine prochaine ( S.27 ), un avenant à la convention mentionnant les points abordés lors de cette réunion, proposition validée par la commission.

Il est procédé au vote : Pour : Unanimité

### **03-Proposition d'enfouissement des réseaux pour l'alimentation du lotissement du Sagnat**

Pour faire suite à la demande de raccordement du lotissement, un renforcement du réseau est nécessaire. Il est proposé 2 solutions :

- Renforcement en aérien comme actuellement sans coût financier pour la commune
- Enfouissement : 15 640.00 € à la charge de la commune

Le maire propose de laisser le réseau en aérien

Vote : Pour : unanimité

### **Achat de tables pour l'école**

La directrice demande s'il serait possible d'acheter :

- 10 Tables réglables et chaises
- Montant du devis : 2 639.05 € HT TVA : 527.81 €

Il est procédé au vote : Pour : Unanimité

### **Questions diverses**

Le maire informe que :

Une Réunion voirie aura lieu le 28 août pour définir les travaux à réaliser dans le cadre de la délégation intercommunale. L'objet est de définir les travaux de voirie car la communauté de communes veut une réponse au plus tard le 6 septembre. C'est à la commission de recenser quels travaux pourraient être effectués à hauteur de 24 000€ »

- Elodie PORTE a demandé si le panneau sens interdit des Carreaux Pradet pouvait être changé (peinture effacée)
- Maryse DUMAS a demandé :
  - les bancs peuvent-ils être remis en état près de l'école,
  - un panneau « voie réservée aux services de secours » / sens interdit peut-il être installé sur la voie d'accès au portail de l'école,
  - l'entretien des fossés du Bois des Lapins et des Girauds ont-ils été ou vont être entretenus.
- Location de la salle des fêtes : il pleut à l'intérieur.

Le maire demande aux élus leur avis pour continuer ou non à la louer. Il est d'avis de suspendre les locations jusqu'à ce que les réparations soient effectuées. Il charge le 1<sup>er</sup> adjoint, référent de la « commission bâtiments » de gérer ce dossier et se désengage de toute responsabilité en cas de location auprès de particuliers ou associations

Il est décidé d'accorder des locations auprès de particuliers jusqu'au 30/09/2023 et des associations sans limite, en connaissance de cause. Un diagnostic va être demandé.

Steve JEANNIN propose de faire un devis diagnostic structure. Philippe FAYE propose de faire un devis de remplacement de la toiture en tôle Bacacier.

- Désignation d'un référent communal 'Animation foncière agricole » auprès du Conseil départemental : Mr Vincent CHAZAL
- Il est demandé, comme il était prévu une réunion de la « commission finances » : Le maire répond que les membres ont reçu un mail le 03/07/2023 qui leur proposait deux dates : un membre a répondu positivement, un autre qu'il était absent et les deux autres n'ont pas répondu, par conséquent la réunion est reportée en septembre.
- Les membres de la commission ont demandé que la consommation de crédits leur soit communiqué dès que possible.
- Steve JEANNIN demande la mise en place d'une commission ENERGIE pour travailler sur le dossier énergies renouvelables dès septembre, Mr le maire propose que ce sujet soit géré par la commission « Voies, réseau, environnement »
- Alain DUCLAUX répond que ce sujet n'est pas en lien avec cette commission. Il propose qu'une commission « Energie » soit créée comme le demande Steve JEANNIN ou que ce sujet soit rattaché à la commission « Urbanisme- Bâtiments-Patrimoine » puisqu'il s'agit d'installations sur du bâti.
- Philippe FAYE en prend acte.
- Etude diagnostique assainissement : les conditions météorologiques actuelles ne sont pas favorables pour continuer. Elles devraient reprendre en septembre/octobre pour donner des résultats en mars 2024. Techniquement, les délais ne seront pas tenus pour sortir un cahier des charges et programmer les travaux.  
Le Syndicat Sioule et Morge s'engage à les continuer, une réunion pour organiser le transfert aura lieu courant septembre.
- Monsieur le Maire, attendu à une autre réunion quitte la séance à 20H30.
- Il est proposé de relancer l'étude concernant le projet de salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Faye clôt la séance à 20.H40